



N° 779
6-10-2007

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

Chacun

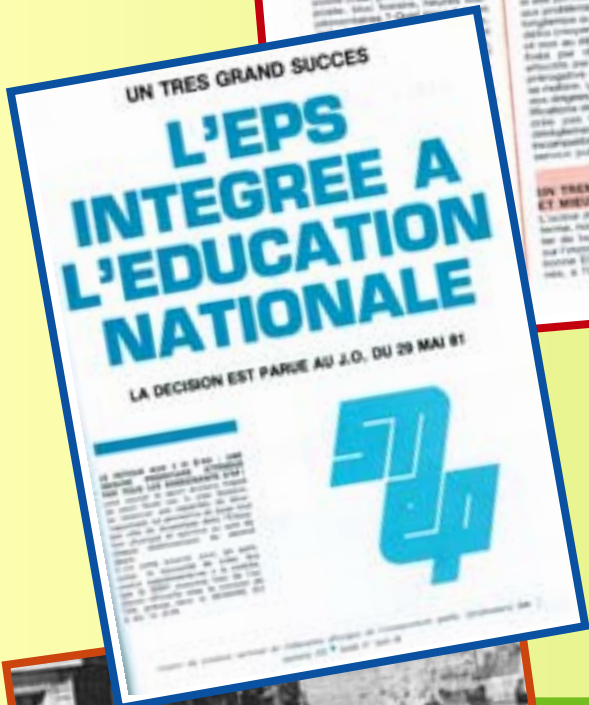
pour...

Le SNEP dans la manif unitaire
du 20 janvier 2007

TOUS !



12 pages que de « bon sens » !



On a

Récemment, l'abrogation des décrets De Robien, le retour de l'EPS obligatoire au Brevet des collèges, le retrait du CPE montrent que les luttes menées par le SNEP, le syndicalisme, peuvent marquer des points. Cela confirme l'utilité des mobilisations. Cependant, depuis une dizaine d'années, le débat sur l'efficacité syndicale a repris de la vigueur. Faire état des « avancées », des « victoires » de la lutte laisse souvent chacun dubitatif, alors que les « échecs », les « reculs » sont des constats plus facilement admis par ceux qui regardent les autres lutter ou soutiennent les luttes sans y participer. Cela tient à plusieurs explications :

- la première c'est que, depuis 2002, les gouvernements de droite successifs ont parié encore plus qu'avant sur un renversement fondamental de l'opinion publique qu'ils jugent prête à des changements d'ampleur. Le travail de Sarkozy est, de ce point de vue, entièrement démonstratif. Il spéculait sur ce moment de « soutien » de l'opinion à son programme.
- la seconde raison c'est que, depuis 2002, les forces conservatrices n'ont cessé de reprendre les avancées sociales des salariés acquises durant tout le vingtième siècle : protection sociale, code du travail, services et entreprises publics etc. Nous sommes en plein dans cette phase où les alterna-



Edito

Ensemble, dans l'intérêt de chacun et de tous !

Le Président de la République affirme vouloir aller vite pour mettre en œuvre son programme.

Avec une certaine habileté, lui-même et son gouvernement s'appuient systématiquement sur des problèmes réels (pouvoir d'achat, croissance en baisse, financement des retraites, efficacité des services publics, déficit de la Sécu., etc.) pour proposer des réformes dites « de bon sens » qui, de fait, ne résolvent pas les problèmes (on le voit actuellement avec le pouvoir d'achat ou la croissance).

L'exemple du « paquet fiscal » de 14 milliards, qui va profiter pour l'essentiel aux plus haut revenus et aux grandes fortunes est significatif : il devait relancer la croissance, les chiffres montrent qu'il n'en est rien, mais il grève le budget 2008, enlève des moyens considérables à l'Etat pour faire face aux besoins en services publics, en protection sociale, etc. C'est moins d'argent public pour tous et plus d'argent privé pour quelques uns.

C'est en fait à une modification en profondeur de la société que nous sommes confrontés, avec le passage d'une société fondée sur des solidarités à une société axée sur le chacun pour soi, la concurrence, l'accroissement des inégalités et des injustices.

Les salariés, dont nous faisons partie, commencent à percevoir les dégâts que crée cette politique mise en œuvre, au pas de charge, sans débats réels : les prix montent, le pouvoir d'achat de la masse de la population régresse, les moyens attribués aux services publics, pour faire face aux besoins, diminuent, la protection sociale est affaiblie, etc. Le service public d'éducation, celui de l'EPS et du sport scolaire, celui du sport, sont au cœur de ces transformations.

Le pouvoir sait que les organisations syndicales peuvent jouer un rôle essentiel de contestation des réformes mises en œuvre, être porteuses d'autres choix et qu'elles peuvent mobiliser. Aussi, cherche-t-il à les affaiblir en contestant leur « représentativité », en s'appuyant notamment sur le faible taux de syndiqués. Il tente parallèlement de les enfermer dans un rôle « d'accompagnement » des réformes.

Le SNEP, qui a montré depuis des années sa capacité à combattre des réformes néfastes tout en refusant le statu quo, vous interpelle : l'organisation syndicale n'est-elle pas l'outil essentiel pour défendre le métier et les personnels, pour élaborer collectivement et porter des propositions offensives, porteuses d'une autre logique, celle des solidarités, de l'entraide, de l'intégration des aspirations individuelles dans un projet collectif ? Pour répondre au véritable défi qui nous est lancé par le pouvoir en place, suffit-il de voter à plus de 80% pour le SNEP aux élections professionnelles, ne faut-il pas franchir un pas supplémentaire en le rejoignant ? Ne pensez-vous pas que la situation exige, dans l'intérêt de chacun et de tous, dans l'intérêt des élèves, de mieux permettre, grâce à votre adhésion, une activité syndicale intense ?

A bientôt avec nous, avec vos préoccupations, vos sensibilités, vos propositions ?

Serge CHABROL
Secrétaire général
26 septembre 2007



gagné !

tives politiques ne sont pas clairement établies. C'est ce contexte qui marque la lutte syndicale et l'animation des revendications pour de nouvelles avancées sociales.

Le gouvernement développe une nouvelle stratégie de type « guerre de mouvement (1) », cherchant sans cesse à reprendre l'avantage par des réformes incessantes, là même où il a été « enfoncé » CPE, TCE, service des enseignants, etc. Cette tactique brouille les repères collectifs, amplifie la bataille sur les explications en présence, tend à couper l'opinion publique de ceux qui luttent, même si les revendications avancées sont partagées (défense des services publics, de la protection sociale, de l'école, etc.).

Développer les explications de fond sur les revendications, convaincre l'opinion et l'amener à comprendre et à soutenir nos propositions, dégager ensemble des voies des luttes, nécessite de fortifier les organisations syndicales elles-mêmes.

Voilà les tâches fixées aujourd'hui à toute organisation, dont le SNEP. C'est pourquoi il vous invite à le rejoindre !

Jean LAFONTAN

1) Il va sans dire que le mot « guerre » n'est pas à prendre dans son sens strict !

Un véritable projet de remodelage de la société française

Aux valeurs de solidarité, de coopération et d'entraide, de propriété et responsabilité collectives dont notre syndicalisme se réclame, le gouvernement veut y opposer individualisme, culpabilisation, concurrence, privatisation. Il privilégie la répression et la pénalisation, au détriment de la prévention et de l'éducation. Le pouvoir a besoin de faire éclater les solidarités de tous ordres pour mener à bien son projet politique. Cette volonté politique s'exprime jusque sur la scène internationale et rompt avec la tradition diplomatique française (propos sur le colonialisme, le Moyen Orient ; alignement sur les USA).

L'impulsion donnée à une nouvelle constitution européenne reprenant l'essentiel du TCE rejeté par les français, vise à l'imposer sans débat démocratique.

La chasse aux parents d'élèves sans papiers s'intensifie. La mise au pas des préfets, de la justice, doit nous alerter sur la remise en cause des libertés publiques et individuelles.

Réformer l'Etat et affaiblir les services publics

La privatisation partielle de GDF et sa fusion avec le groupe Suez, sont bien le révélateur d'une volonté politique d'affaiblir l'exception française en matière de service public.

La loi sur le service minimum dans les transports terrestres vise à remettre en cause le droit de grève pourtant inscrit comme un droit fondamental dans la constitution française. Elle orchestre une véritable mystification sur le fonctionnement et l'efficacité des services publics.

Elle s'inscrit dans le processus engagé de réforme de l'Etat visant à revoir le périmètre et l'étendue des services publics. La refonte annoncée du statut de la Fonction Publique d'Etat complète le dispositif.



Remodelage du système éducatif

La multiplication des annonces concernant le système éducatif (collège unique, baccalauréat, horaires), la réforme des universités, l'ouverture du chantier sur la redéfinition du métier d'enseignant, sont autant d'éléments qui profilent une refondation complète de l'Education Nationale en cherchant à modifier simultanément les contenus d'enseignement et les statuts des personnels. En diminuant de façon drastique les moyens, l'objectif est plus que jamais la mise en place d'une école à deux vitesses.

Redistribution en faveur des plus riches

Le cadeau de 13 milliards d'euros que contient le « paquet fiscal » s'ajoute aux milliards d'exonération de cotisations sociales des entreprises. Cela conduit à affaiblir considérablement les fonds publics, à amputer les recettes de la protection sociale, à priver l'Etat de moyens considérables qu'il aurait pu consacrer à une politique sociale, salariale, et aux services publics. Ce cadeau est essentiellement partagé par la tranche la plus riche des contribuables. Il s'inscrit dans une perspective de choix économiques et sociaux à venir pénalisant toujours plus les salariés et les plus démunis : franchises médicales, TVA sociale, remise en cause des régimes spéciaux première étape d'une nouvelle dégradation des retraites.

Il est d'ailleurs significatif que le Président de la République ait choisi de faire sa rentrée en participant à l'université d'été du Medef, au cours de laquelle, il a confirmé sa volonté de rompre avec le modèle social français et d'avancer dans la remise en cause du droit du travail.

Comprendre les

Des premiers effets qui peuvent « aider » au réveil social

Le « choc de confiance » favorable à la croissance n'est manifestement pas au rendez-vous. La plupart des indicateurs sont préoccupants : rythme de croissance encore affaibli, production industrielle en recul, déficit du commerce extérieur accru, faible création d'emplois dans le secteur privé. La spéculation gagne des secteurs. Et le refus d'augmenter les salaires engendre une nouvelle baisse du pouvoir d'achat du plus grand nombre.

S'il est à craindre qu'au lieu de corriger cette orientation, le pouvoir se serve des dégradations dont il porte la responsabilité, pour tenter de justifier des potions encore plus amères, les effets de la politique menée et le transfert de richesses vers les plus favorisés peuvent remettre en cause la démagogie populiste et provoquer un réveil social. C'est bien cela qu'il nous faut préparer et provoquer.

Ancrer nos re sur les beso

Le Conseil National délibératif du SNEP, élargi aux responsables départementaux, a réuni les 13 et 14 septembre 130 militants, afin de réaliser un travail collectif approfondi d'analyse de la situation, et de proposer un cadre pour l'animation de la vie syndicale.

Comprendre la stratégie du pouvoir

L'utilisation systématique du « bon sens », l'avalanche d'annonces s'appuyant sur des revendications légitimes mais en les dévoyant, l'enchaînement de rectificatifs, de démentis, visent à déstabiliser l'opinion publique.

La récupération de toute question susceptible de capter l'opinion publique, sur la base d'émotions populaires par ailleurs compréhensibles (accidents, agressions, ...) a pour fonction d'installer des réponses qui auraient

mécanismes fondamentaux de la politique menée

Un cadre pour l'activité syndicale

Entre l'affichage et les effets réels de la politique mise en œuvre, apparaissent déjà des tensions, des contradictions, parce que les besoins sociaux fondamentaux ne sont pas pris en compte.

Notre rôle syndical va consister à contester les orientations de fond et dans le même temps, utiliser les contradictions comme autant de brèches dans lesquelles s'engouffrer, afin d'en faire des espaces de mise en échec de cette politique.

Cela va nécessiter que nous portions tous ensemble nos revendications, nos contre-propositions, dans les mobilisations nécessaires pour les faire avancer, simultanément sur nos secteurs propres de responsabilité et d'intervention (EPS, Sport Scolaire, Jeunesse et Sports) et au plan le plus général (E.N., sport et culture, fonction publique, interprofessionnel). Nous avons la responsabilité syndicale de contribuer par notre action propre à la réussite des actions les plus générales.

N'y a t il pas urgence syndicale ?

Une des caractéristiques du moment est bien la logique d'accélération qu'impose le gouvernement, le président. Cette stratégie, soutenue par une présence médiatique permanente et accompagnée d'arguments d'apparent bon sens, tente d'installer, en s'appuyant sur la légitimité électorale, un sentiment d'inéluctabilité. En fait, l'objectif du pouvoir est surtout d'éviter le débat, d'empêcher les mobilisations toujours synonymes de prise de conscience et capables de réorienter les choses. Il n'est pas si serein qu'il veut bien le laisser croire. Plus que jamais, il nous semble qu'il y a urgence syndicale à créer entre nous du lien, du débat, de l'information, de l'échange. Nous devons nous doter d'arguments sérieux pour informer les parents, l'opinion. Nous devons aussi définir nos formes de résistances et de mobilisations susceptibles de faire bouger les lignes (nous ne partons pas de rien).

Le politique tente de nous enfermer dans la résignation, la culpabilité.

C'est bien en se rassemblant, en agissant que nous créerons les conditions pour dépasser la fatalité.

C'est en se serrant les coudes que chacun pourra se donner le plus de chance de s'en sortir.

Alain BRIGLIA



Revendications sociales

mérité des solutions radicalement différentes. Cette manipulation croissante de l'opinion publique vise à détourner la masse de nos concitoyens du débat démocratique qu'implique tout choix de société.

Cette stratégie doit être comprise dans son point fort (l'occupation systématique de l'espace médiatique), comme dans sa fragilité : le pouvoir craint les explications de fond parce que les préoccupations majeures de la population (chômage, inégalités sociales, pouvoir d'achat, logement) ne sont pas prises en compte.

Face à cette situation, il va donc nous falloir donner des explications, démystifier la politique menée, expliquer la nature des réformes et des enjeux.

Notre expérience singulière sur le champ de l'EPS

Après le formidable recul imposé par le SNEP et la profession, avec leurs alliés, sur le décret de Robien et la disparition programmée de l'AS et de la coordination EPS, un certain nombre d'annonces gouvernementales montrent que le pouvoir est contraint de prendre en compte, à sa façon, le rapport de force que nous avons créé sur le champ de l'EPS et du sport scolaire : annonce d'un développement des pratiques sportives à l'école, préconisation du HCE d'un 8ème pilier intégrant l'EPS au socle, recommandation de 4h hebdomadaires d'EPS en primaire, souci affiché de développer les équipements sportifs. Nous devons poursuivre l'action pour le développement de l'EPS et du sport scolaire, afin que leur projet ne se traduise pas au final par moins d'EPS, moins d'enseignants, au profit, pour certains élèves seulement, d'une animation sportive périscolaire. Les questions de recrutement, du sport scolaire, des programmes, des installations sportives sont d'une importance cruciale dans le contexte actuel. Lucides sur les enjeux, les risques, et la stratégie politique du pouvoir, mais aussi confiants dans nos capacités collectives à résister, convaincre, faire reculer, nous devons nous engager résolument et de manière offensive dans la défense et la promotion de l'EPS et du sport scolaire. La recherche d'alliances et le soutien de l'opinion publique vont être indispensables, tout comme le renforcement et l'adhésion à l'outil collectif SNEP.

Voilà donc l'ensemble des éléments que nous soumettons maintenant à l'ensemble de la profession.

Alain GOUDARD

RESPONSABLES SYNDICALISATION

AIX	DUMAX-BAUDRON	Jean-Claude	SNEP FSU	12, place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14, rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle		25, rue Georges Brassens	60700	PONT SAINT MAXENCE
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05, rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS
BESANCON	FLENET	Bernard		10, chemin de la Grange Marquet	25000	BESANCON
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101 Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU	4 rue Guizot	33600	PESSAC
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël		6, av. Francis Plante	40100	DAX
BORDEAUX 47	MICHAUX	Didier		8 parc de Bory	47550	BOE
BORDEAUX 64	STENIER	Ghislaine		8, chemin Lahourcade	64121	MONTARDON
CAEN	BAES	Christian		03, allée Robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE
CALEDONIE	SOULISSE	Jean-Claude	Lot. Cornaille Robinson	61 bis, rue de l'Alézan	98810	MONT DORE
CLERMONT	REGOUT	Yvon		La Chassaigne	03260	BILLY
CORSE	PATRONI	Laetizia	Kaliste 5	Monte Stello	20290	BORGO
CRETEIL 94	BENECH	Coralie	SNEP 94 Maison des Syndicats	11/13, rue des Archives	94000	CRETEIL
CRETEIL93	WEIMAN	Mathieu		119, rue du Chemin Vert	75011	PARIS
CRETEIL 77	HENRY	Patrice		60, rue Nobel	77500	CHELLES
DIJON	MICHON	Annie		6, clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUCHE
HORS DE FRANCE	SNEP NATIONAL			76, rue des Rondeaux	75020	PARIS
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	Les Fontanes	chemin des Cailles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY
GRENOBLE 26	VERGET	Line		5 Allée Rudyard kipling	26000	VALENCE
GRENOBLE 38	CHARLES	Emeline	SNEP FSU - Bourse du Travail	32, av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 02
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick	Les Hauts de Chamoux	141, av. de Chatillon	73000	CHAMBERY
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul		10, allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	JOSEPH	James	18, rue de la Glacière Vermou	Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG
GUYANE	BOSCUS	Cédric		2, lotissement Katourys	97300	CAYENNE
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU	38, Bd. Van Gogh	59650	VILLENEUVE D'ASQ
LIMOGES	VALLA	Didier	SNEP FSU	24 bis, rue de Nexon	87000	LIMOGES
LYON 01	LAMURE	Pierre		rue Charles Robin	01250	JASSERON
LYON 42	FEZZOLI	Christophe		La Batie	42800	ST ROMAIN EN JAREZ
LYON 69	MAILLET	Roland		40, chemin de Baleyzieu	69970	CHAPONNAY
MARTINIQUE	DALMON	Ghislaine		7, chemin des Poiriers, Bellevue Ladour	97228	SAINTE LUCE
MAYOTTE	REUTT	Chantal		Quartier Cavanibe TSMKOURA	97620	CHIRONGUI
MONTPELLIER	CARDIN	Yves		18, pl. Senechaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER
NANCY	NACHON	Jean marc		22, rue des Marguantes	57100	THONVILLE
NANTES 44/49	RIVES	Patrice		6, rue des Lias	44140	LE BIGNON
NANTES 53	COADOUR	Caroline		11, Chemin de Roussoir	53410	SAINTOUEN DES TOITS
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien		55, rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystal		1, chemin de Ceinture	85340	ILE D'OLONNE
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU	264, bd de la Madeleine	06200	NICE
ORLEANS	ARTIGE	Annie		17, Impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU	76, rue des Rondeaux	75020	PARIS
POITIERS	ROBIN	Caroline		Chateaurenard	16230	FONTENILLE
POLYNESIE	MENTEC	Philippe		BP 8453 - TOAHOTU	98719	TARAVAO
REIMS	PERIN	François		64, rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	COCHET	Jacques		24, rue Kerdavid	56600	LANESTER
REUNION	CAQUELARD	Benoît		124, rue de la Colline	97400	SAINT DENIS
ROUEN	BOUTBAL	Sophie		Hameau la Curerie	76190	MONT DE L'IF
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude		26, rue de Metzeral	67100	STRASBOURG
TOULOUSE 09,31,32,65	SENAT	Jean-Luc	SNEP FSU	2, avenue Jean Rieux	31600	TOULOUSE
TOULOUSE 12,46,81,82	GAUBERT	Jean-Luc	LA MELONIE		81190	STE GEMME
VERSAILLES 78	DURY	Jacques	Sainte Gemme	23, rue de la Mare Jeanne	78810	FEUCHEROLLES
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc		19, av des Sablons	91350	GRIGNY
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU	3 bis, rue Waldeck Rochet	92000	NANTERRE
VERSAILLES 95	BOUDES	Aurelie	SNEP 95 boîte N 7	13 Bis rue de l'Aubrac	75012	PARIS

Chacun pour ...tous !

Etude de cas.

A cette rentrée, des centaines de collègues retrouvent dans leur service leur forfait pour animer le sport scolaire(*). Ce fait entraîne quelques réflexions.

1, Le nouveau gouvernement a été contraint de désavouer le précédent. Les actions menées par la profession, impulsées par le SNEP, en liaison avec le SNES, la FSU et parfois l'intersyndicale du second degré ont été décisives.

2, Ce n'était pas écrit d'avance, comme pour le retour de l'EPS au brevet des collèges il y a deux ans. Il a fallu engager de multiples actions, il a fallu aussi trouver les moyens de durer et comme toujours, résister aux sirènes de la résignation, de la culpabilisation qui faisaient entendre leur lancinante mélodie.

3, Des collègues qui n'étaient pas « touchés » par les mesures se sont mobilisés pour d'autres, avec d'autres qu'ils ne connaissaient pas forcément mais dont les décideurs sous entendaient qu'ils ne faisaient pas correctement leur travail. La tactique du bouc émissaire, n'a pas pris. C'est peut-être là un élément des plus remarquables et sur lequel il est essentiel de s'attarder. Alors que le pouvoir tente d'instaurer une nouvelle culture autour de la logique de concurrence, flattant l'égo, exacerbant les différences, cherchant le chacun pour soi nous avons répondu **chacun pour tous !** Sans doute sommes nous conscients ou pressentons- nous que, pour répondre plus et mieux aux attentes des jeunes, notre métier nécessite plus de travail en équipe, plus de coopération, plus d'entraide et de solidarité, plus de moyens que moins. Cet enjeu là a traversé notre mobilisation.

4, la profession sait se mobiliser notamment quand le SNEP l'y invite. Le jeudi 18 décembre 06, temps fort du début de notre action, elle était en grève à 75%. Mais une profession comment ça existe, comment ça se mobilise ?

- Sans le SNEP pour informer, débattre, proposer, sans le SNEP pour construire des analyses, solidariser les collègues, animer, sans le SNEP pour organiser les actions et en rendre compte, fédérer, redonner des perspectives...l'histoire aurait pris un autre visage !

- Nous pensons que le syndicat participe à la prise de conscience de la profession parce qu'il en catalyse l'expression. Il est son pouvoir d'agir, sa résistance et permet de ne pas subir. **Il relie chacun à tous et permet l'expression de l'individu par l'action du groupe.** Ce n'est pas la négation de soi qui est proposée mais l'élargissement de soi aux autres : on agit pour soi et pour la profession. On peut peser sur le réel, défendre la discipline.

La situation, le contexte que nous avons décrit dans ce bulletin nous conduisent logiquement à vous interpeller vivement. Pour la profession, pour la discipline, pour vous, nous devons poursuivre nos actions. **Le SNEP a besoin de votre adhésion car les « combats » qui s'annoncent vont être rudes.** Il nous faut être encore plus solidaires pour être plus efficaces. Il nous faut être ensemble : **chacun pour tous !**

Alain BRIGLIA

(*) Dans certaines académies les recteurs n'ont pas encore entièrement reculé !



SYNDICALISATION 2007-2008

Je me syndique immédiatement.
Je règle par prélèvements(s) ou par chèques(s)
avec la possibilité de fractionner les retraits.

66% de la cotisation
déductible des impôts

IDENTITÉ

sexe F M date de naissance / / 19

nom
nom de JF
prénom

ADRESSE

attention nouvelle adresse

auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité

ENVOI du BULLETIN

adresse personnelle adresse établissement

entourez les bonnes propositions

TÉLÉPHONE fixe 06- mobile

@dresse électronique (écrire lisiblement)

FONCTION (délégué de district, formateur, conseiller péda ...)

ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement
nom
voie
code postal et localité

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE ou de RATTACHEMENT pour les TZR

code établissement
nom
voie
code postal et localité

CATEG	PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE gr.	PLC2 PROF	PLC2 AGRÉGÉ	
	PROF Hors Cl.	CE	MAÎTRE AUX.	Étudiant	PROF de Sport	
	BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC	AE	
	AGR.	CTPS	CE Classe Ex	VACATAIRE	PEGC Hors Cl.	PEGC Clas. Ex.
ÉCHELON ou Gr. pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE					
	TZR	POSTE FIXE	CONGÉS Par. - Form. - Autre		DISPO	
SIT. PARTICULIÈRE	CPA : 50% 80%					
	PROF. de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGRÉGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %	/	

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin « papier » et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF (Opérationnel dès la rentrée 2006). Je pourrai à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mël.

COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78.

Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service Informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

date signature

Redacted signature area

JE CHOISIS DE PAYER

PAR : chèque(s) à l'ordre du SNEP
indiquer le nombre (5 maxi)

Prélèvement(s) automatique(s)
PAR : sauf HDF, COM, POM
Joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement

Indiquer le nombre :
en 1 2 x 3 x 4 x 5 x

Premier mois de prélèvement :

NB : Mise en paiement ou prélèvement les 5 du mois. Dernier dépôt de chèques ou prélèvement le 5 juillet, prévoir votre nombre de paiements en conséquence.

COTISATION SNEP 2007-2008

Catégorie/Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	PLC2	PLC2	124€	131€	138€	147€	156€	167€	178€	192€	207€
Prof Hors Classe	156€	176€	189€	202€	218€	232€	246€				
Bi-admissible	115€	126€	133€	139€	148€	157€	166€	178€	192€	207€	216€
Agrégé-CTPS	PLC2	PLC2	150€	163€	174€	186€	199€	215€	230€	246€	257€
Agrégé Hors Classe	207€	218€	230€	246€	257€	276€	287€	302€			
AE-CE-PEGC		107€	113€	118€	124€	131€	137€	144€	152€	161€	170€
CE-PEGC Hors Classe			160€	169€	192€	207€					
CE-PEGC Classe Ex.		208€	218€	232€	246€						
Maître Auxiliaire	99€	104€	118€	126€	133€	139€	145€				

- ◆ PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 103€
- ◆ Stagiaire non reclassé : selon éch. de la catégorie d'origine
- ◆ Abonnement bulletin : Non titulaire non réemployé : 40€ - Étudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres : 60€
- ◆ Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
- ◆ CPA nouvelle formule : 50 %, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- ◆ Collègue exerçant en DOM TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- ◆ Étranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)
- ◆ PLC2 Agrégé stagiaire : 114€
- ◆ Temps partiels : selon échelon et quotité 60€ minimum
- ◆ Congé formation : 100€

Cotisations Retraités

montant de la pension mensuelle	inférieure à 1300€	entre 1301€ et 1500€	entre 1501€ et 1700€	entre 1701€ et 1900€	entre 1901€ et 2100€	entre 2101€ et 2300€	entre 2301€ et 2500€	entre 2501€ et 2700€	entre 2701€ et 2900€	supérieure à 2900€										
Groupe et Cotis.	1	61 €	2	68 €	3	75 €	4	82 €	5	92 €	6	100 €	7	107 €	8	115 €	9	122 €	10	129 €

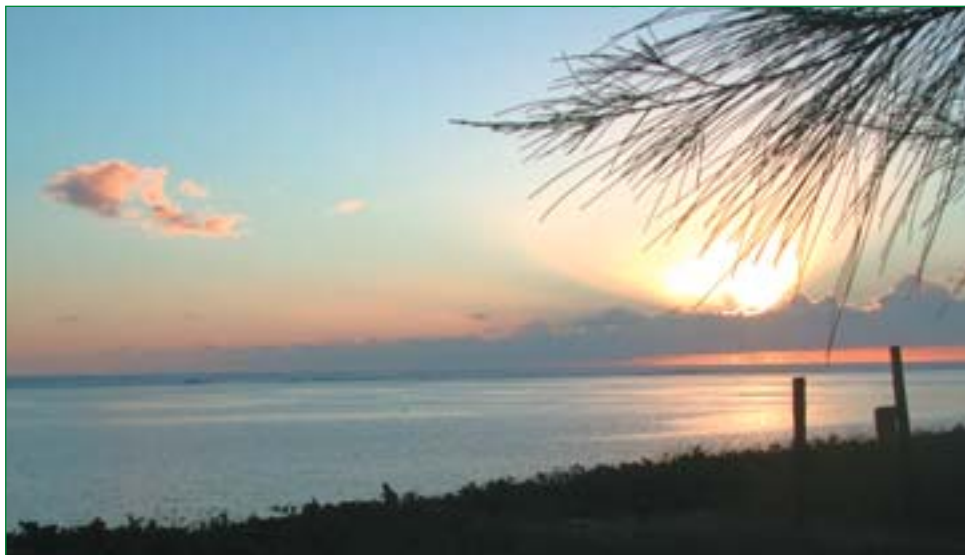
Une attestation de paiement de la cotisation syndicale, permettant d'obtenir une réduction d'impôts au titre de la déclaration des revenus 2007 (pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2007) vous sera délivrée.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

Nouveau mode de paiement de la cotisation

Dès septembre réglez votre cotisation par prélèvement automatique.

Associé au renouvellement automatique de la cotisation syndicale, le prélèvement doit alléger le travail des trésoriers académiques et départementaux et simplifier les procédures de resyndicalisation.



Païement par prélèvement et renouvellement automatique de la cotisation par tacite reconduction.

Si vous optez cette année pour ce mode de paiement, remplissez soigneusement le document ci-dessous (n'oubliez pas le RIB) et adressez-le, avec la fiche de syndicalisation, au responsable de votre département ou de votre académie.

Les prélèvements sont prévus le 5 de chaque mois (premier possible le 5 octobre, dernier le 5 juillet). Vous pouvez choisir de 1 à 5 prélèvements qui sont forcément consécutifs. En cas de paiement en plusieurs fois la cotisation est divisée automatiquement par le nombre d'échéance. Pour être prélevé le 5 du mois il faudra que votre cotisation soit enregistrée le 15 du mois précédent. La dernière possibilité de prélèvement automatique est fixée au 5 juillet (donc, si vous voulez bénéficier de 5 prélèvements il faudra que votre cotisation soit enregistrée au plus tard le 15 février).

Renouvellement automatique : à la rentrée scolaire 2008, vous recevrez un courrier vous précisant le montant de la nouvelle cotisation et les dates de prélèvements programmés (les mêmes que cette année). Vous aurez jusqu'au 23 du mois précédant votre premier prélèvement pour nous faire part des changements que vous voulez apporter (nombre de prélèvements, dates différentes du premier prélèvement, retour au paiement par chèque ou encore pas de renouvellement de la cotisation).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

5 1 2 4 1 0

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom, Prénom

Adresse

C.P. - - - - Ville

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

S.N.E.P.

76 rue de Rondeaux
75020 PARIS

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Établissement Code guichet N° de compte Clef RIB

| - - - - | - - - - | - - - - | - - - - |

Date

Signature

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

.....
.....
.....

C.P. - - - - Ville

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne. Ne pas omettre la date et la signature.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté

Le collège unique, un idéal encore à construire

Né en 1975, il avait pour vocation de scolariser tous les jeunes en unifiant les parcours scolaires, en particulier en durée, puisque le palier d'orientation a progressivement disparu en fin de 5ème. L'abolition de la ségrégation des classes a été lente et on peut considérer que le « collège unique », concrètement, n'existe pas. Quand on additionne les parcours scolaires des collégiens en fonction du choix de leurs options et de leur appartenance à différents dispositifs, on constate, à l'évidence, une absence « d'unicité ».

Le collège continue de souffrir de la compétition scolaire, d'autant plus qu'il est le niveau où s'effectuent les choix d'orientation, capitaux pour la suite de la scolarité... Il est intéressant également de noter que les systèmes dits les plus performants (par exemple la Finlande) sont ceux dont les tronc communs sont les plus longs.

L'abandon concomitant de la carte scolaire risque d'inscrire le système scolaire dans un système concurrentiel, fortement individualisé, dans lequel certaines catégories sociales se retrouveraient beaucoup mieux que d'autres, remettant en cause l'ambition de la même réussite de tous les élèves.

C'est bien la démocratisation de l'école qui est dans l'œil du cyclone !

Nina CHARLIER

« Le sport scolaire, un droit pour tous »

C'est le slogan que les enseignants d'EPS ont été nombreux à porter dans les manifestations de l'année dernière contre le décret de Robien. Le décret abrogé, les collègues ont massivement retrouvé le droit à l'animation de l'AS (3h forfaitaires) que certains rectorats leur avaient contesté. Le SNEP, avec les enseignants concernés, s'attache à régler les problèmes qui subsistent.

Reste que le sport scolaire doit continuer à évoluer pour mieux répondre aux attentes, mieux jouer son rôle dans l'école et rester l'aiguillon de la transformation du sport.

Réécriture des programmes du collège

L'an dernier le ministère a demandé une réécriture des programmes collège pour les mettre en phase avec le socle commun. Pour l'EPS, un groupe d'experts, présidé par l'I.G., a produit un premier document en juin 2007. Ce texte est dans la même veine que ceux proposés antérieurement, avec les mêmes préoccupations et les mêmes carences. Ne s'appuyant sur aucun bilan de la mise en œuvre des programmes 96, il ne peut que se centrer sur une nouvelle façon de « parler de l'EPS ». Par exemple, on sent une volonté de se rapprocher du cadre des programmes de l'école primaire et du lycée, tout en essayant de s'en démarquer : on ne parle pas de composante culturelle de la compétence mais de « compétence motrice fondamentale ».

La discipline a besoin de programmes plus forts, rigoureux sur les missions de l'EPS au plan le plus « fondamental », et qui orientent ou qui offrent des pistes en terme de niveaux de compétences pour fixer le cadre d'une culture (sportive, artistique et plus largement « corporelle ») commune pour tous.

Le SNEP depuis longtemps fait des propositions alternatives dans ce sens-là. Nous avons proposé des amendements au texte. Que produira concrètement la « concertation » annoncée ? Vous pouvez suivre cette nouvelle aventure des programmes sur notre site www.snefsu.net/peda.php : faites-vous une idée par vous-mêmes, ne laissez pas les autres penser pour vous !

Christian.couturier@snefsu.net

Election des représentants des AS

Au sein des Conseils départementaux de l'UNSS : tous les comités directeurs doivent participer. Le vote doit avoir lieu avant le 24 octobre (BO 21 du 24/5/07).

Les instances de l'UNSS (conseils départementaux et régionaux, conseil d'administration et assemblée générale) sont les lieux où doit être menée la réflexion et élaborées les orientations du sport scolaire. Les enseignants doivent y porter leurs points de vue, préoccupations et propositions. Ce sera le cas lors de l'AG du 16 octobre, que présidera le ministre de l'EN.

M. F.

Bac EPS : des modifications du référentiel à la rentrée !

Contre l'avis du SNEP qui ne souhaitait pas que des modifications du bac interviennent pendant l'été ou à la rentrée, le ministère a publié malgré tout, le 6 septembre, de nouvelles fiches. Tout le monde peut vérifier : depuis la publication de l'arrêté du bac en 2002, toutes les notes, circulaires ou modifications sont parues en juillet, août, septembre... la palme revenant au référentiel CAP et BEP publié en novembre, pour une application l'année même.

En une semaine, plus de 2000 collègues ont déjà signé la pétition que nous avons mise en ligne pour que s'arrêtent de telles pratiques. Au moment de la mise en place du Bac, le SNEP a voté pour l'existence des commissions, académiques et nationale, pour justement réguler professionnellement le dispositif. Actuellement, leur fonctionnement pose problème et les collègues ont l'impression d'une coupure de plus en plus grande entre ceux qui « pensent » et ceux qui « doivent appliquer ».

Signez la pétition sur notre site :

www.snefsu.net

STAPS : répondre aux besoins sociaux !

Depuis 2003 les effectifs des STAPS ont baissé de -15% à -30% en fonction des UFRAPS. Cette chute est la conséquence directe de la chute des postes au CAPEPS et de la campagne de déniement de la filière. Pour certains, cette chute peut être vue comme la « chance de dégonfler » une filière « sur fréquentée ». Or, les besoins sociaux existent pour l'école, comme hors de l'école, de personnels qualifiés en matière d'intervention dans le domaine du sport (loisirs, entraînement, éducation, insertion, adaptation). Laisser dépérir la filière reviendrait à renoncer à ces objectifs et serait en contradiction avec les projets annoncés par le gouvernement. Nous appelons les collègues des STAPS et les étudiants à débattre de l'avenir de la filière et faire des propositions pour l'améliorer.

Un grand forum pour le Sup

Le SNEP et le SNEsup organisent les 14 et 15 Mars 2008 un "Forum de L'EPS et des APSA à l'université". Cette manifestation rassemblera les collègues impliqués dans les formations en STAPS, en IUFM et en SUAPS ainsi que les conseillers pédagogiques EPS. Des problématiques propres à chaque secteur y seront débattues. Nous aborderons aussi des questions de politiques générales sur l'université ainsi que des présentations concrètes de contenus de formation et d'évaluation.

Renseignements sur le site du SNEP.

Devoir de transpa

L'exercice n'est pas facile. Alors disons le sans fard : le SNEP peut s'enorgueillir de certains résultats. Mais il tait trop les énergies mise en œuvre pour les faire aboutir, énergies humaines d'abord.

Les militant(e)s, qui sont vos collègues, qui font le syndicalisme après la classe et qui ne disposent quasiment d'aucun moyen animent les mobilisations au prix d'un engagement considérable. En effet, informer, analyser, échanger, convaincre, rencontrer les collègues, les décideurs, à tous les niveaux que ce soit, exigent beaucoup de disponibilité, de détermination. Ils sont même parfois l'objet de pressions inadmissibles mais bien réelles de la part de l'administration. Ils en parlent peu ! Les 450 000 pétitions, le retrait des « décrets Robien » pour ne prendre que ces deux exemples se sont réalisés au prix fort. Certes, sur ces dossiers là, nous avons fait reculer le gouvernement mais l'outil syndical s'est-il renforcé ?

Au cœur du métier !

L'an dernier, les services des enseignants ont fait l'objet d'une attaque sans précédent. La mobilisation de la profession autour du SNEP a été immédiate. La riposte s'appuyait sur la préservation des valeurs du métier, l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire. Elle marquait des points y compris dans l'opinion publique contribuant à l'abandon du décret De Robien quelques mois plus tard. C'est avec le même esprit et la même détermination que nous allons participer aux discussions sur le métier au cours de cette année scolaire. Celles-ci s'engagent dans un contexte menaçant pour les services publics et les personnels (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, travailler plus pour gagner plus, ...)

C'est pourquoi le SNEP recherchera les alliances les plus larges possibles et mènera ce débat dans la profession en portant entre autres les revendications suivantes :

- Maintien et développement de l'EPS et du sport scolaire.
- Réduction des services des enseignants d'EPS.
- Prise en compte dans le service de nouvelles tâches.
- Reconnaissance de la pénibilité du métier d'enseignant d'EPS.

Bernard CHARLIER

Une véritable révolution culturelle

Dans son allocution sur la fonction publique, N. Sarkozy a parlé de révolution culturelle :

Il veut refonder l'Etat, le service public, la fonction publique. En réalité, il s'agit d'une grande opération de délestage, de dégraissage et de dynamitage.

Délestage : il s'agit de revoir complètement le périmètre et l'étendue des services publics en procédant à un examen complet de toutes les politiques publiques et de la légitimité de celles-ci.

Dégraissage : le Président confirme sa volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, « conséquence de la redéfinition des missions et du changement de méthode et d'organisation ».

Dynamitage : il s'agit de miner totalement les fondements de la conception des statuts de la fonction publique, de rompre les solidarités collectives en introduisant l'individualisme, concurrence et méritocratie et de remplacer le lien statutaire entre les personnels et l'employeur par le contrat. Le pacte proposé par Sarkozy ne répond pas aux attentes des personnels et des usagers. Le statut des fonctionnaires est le meilleur garant de l'indépendance des personnels face aux pressions locales, il favorise l'égalité sur tout le territoire et assure transparence et équité dans la gestion des personnels.

Dominique DELIGNY

Mieux payés : tous ou seulement ceux qui seront méritants ou qui travailleront plus ?

Une dégradation importante de notre pouvoir d'achat et une dévalorisation de nos métiers sont enfin reconnues. Le Président lui-même s'en est ému. « J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat, se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes ». Mais, quelles propositions ?

Des enseignants moins nombreux mais mieux payés :

Il s'agirait d'accepter une dégradation de nos conditions de travail contre une redistribution d'une partie des économies réalisées qui équivaldrait à peine à une augmentation de 1% en moyenne.

Seulement quelques uns. On nous propose :

Soit de travailler plus pour gagner plus en faisant des heures supplémentaires. Ce sont 4200 emplois qui vont être supprimés et remplacés par des heures supplémentaires dans le projet de budget 2008.

Soit le salaire à la performance et l'individualisation de nos carrières.

Ces pistes vont à l'encontre de la nécessaire augmentation du pouvoir d'achat de tous.

La situation salariale de nos professions appelle d'autres réponses.

Dominique DELIGNY

Les malades paient pour les malades !

Après la mise en place depuis 2004 du forfait hospitalier, d'1 euro sur les visites médicales, des 18 euros sur tout acte dépassant 90 euros, des dépassements d'honoraires et les franchises annoncées pour janvier 2008, sur les médicaments, les actes paramédicaux (0,50 euros) les transports sanitaires (2 euros)... les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner.

Ces franchises contribueront à financer de grandes causes médicales (plan Alzheimer...). Double peine pour les malades ! Ces mesures au coup par coup ne résoudront pas le problème de financement et mettront à mal la logique de solidarité de la sécurité sociale.

Certes, le déficit de la sécurité sociale pour 2007 est de 12 milliards d'euros, mais faut-il une nouvelle fois cibler les seuls assurés sociaux quand le gouvernement fait un cadeau fiscal de 14 milliards d'euros aux plus riches, quand la cour des comptes déclare que le dispositif d'exonération de cotisations sociales des stocks options représente 3 milliards d'euros en 2005 ?

La question d'un financement solidaire, d'une nouvelle organisation du système de soins est possible.

La santé est l'affaire de tous !

Sophie DUQUESNE

Retraites : de nouvelles dégradations au nom de l'équité

La réforme des régimes spéciaux présentée comme inéluctable et au nom de l'égalité nous interpelle pour plusieurs raisons :

- celle de l'alignement : pourquoi, toute réforme devrait forcément se traduire par un nivellement par le bas (des dégradations), et non par le haut (des améliorations pour tous).
- celle de la précipitation avec laquelle ce gouvernement entend régler la situation.

Il s'agit d'aligner les régimes spéciaux sur celui de la fonction publique pour, en 2008, programmer de nouvelles dégradations pour tous les salariés.

Le Président de la République a été très clair à ce sujet : « Chacun d'entre nous doit avoir plus de choix, en ce qui concerne la décision de partir à la retraite, en assumant toutes les conséquences de ses choix... D'un autre côté, partir plus tôt devra être davantage pénalisé. »

François Fillon est encore plus explicite puisqu'il vient d'affirmer que la durée de cotisation serait portée de 40 à 41 annuités entre 2009 et 2012. Une fois de plus, ce sont les questions essentielles qui sont esquivées : celles de l'emploi, du travail et surtout celle du financement.

D'autres choix sont possibles. Cela exige un débat public.

Dominique DELIGNY

rence ?

Jusqu'à quand tiendront-ils, tiendront-elles ? Il n'existe pas de potion magique et l'enthousiasme qui les anime n'est pas immuable.

En lançant une nouvelle série de chantiers tout azimut le gouvernement multiplie les fronts, cherchant le KO syndical.

Faudrait-il choisir entre programme EPS et dossier fonction publique, entre questions mutations ou salaires, entre dossier installation ou les questions des TZR, entre action pour l'emploi, les recrutements et les promotions ? Non, car en réalité, ces sujets (« Corpo », « Péda », « Social ») sont les éléments d'un même puzzle qui constitue le métier et ses multi facettes et sur lesquels vous nous interpelez.

Nous devons jouer beaucoup plus collectif, parce qu'il est indispensable de partager l'effort.

En vous syndiquant, aux côtés des militant(e)s vous contribuerez à changer la donne.

Centre EPS et Société



Le site du SNEP : incontournable pour la profession et la discipline !

Des équipements de qualité pour une EPS de qualité !

Le SNEP a toujours posé le problème des installations sportives comme indissociable de la pratique d'une EPS de qualité et de l'accès de tous à l'ensemble des pratiques. Dans cette logique, notre activité a toujours associé les contenus et les moyens. La réflexion menée depuis des années a abouti, au-delà de la théorie, à des productions du SNEP qui font références auprès de l'administration et des collectivités (les grandes salles pour l'EPS, 2001, les piscines pour l'EPS, 2003, les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'EPS, 2006), sans parler des colloques, forums nationaux, bataille pour la mise en place des conventions tripartites, participation à l'observatoire national sur la sécurité, etc. Bref, une activité au service de la discipline et de la profession qui s'en est déjà bien emparée avec des réussites importantes. (<http://www.snepsu.net/equipe/index.php>).

ENFIN UNE HISTOIRE COMPLETE

EPS & SOCIÉTÉ éditée, en partenariat avec l'Institut de recherches FSU

UNE HISTOIRE SYNDICALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE 1880-2002
La force du militantisme !
Guilhem Veziers

400 pages, Prix spécial : 20 euros (port inclus)



UN LIVRE TRÈS ATTENDU

EPS & SOCIÉTÉ éditée, en partenariat avec l'Institut de recherches FSU

Éducation Physique et Basket-ball
Robert Mérand : un regard neuf sur l'activité de l'élève
Michèle Vandeveldé.

220 pages, Prix : 15 euros (port inclus)



BON DE COMMANDE

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

Contre pied n° : → 12 €

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Chèque à l'ordre de :
Centre EPS et Société - CCP 41481 25 X La Source
(si nécessité de facture, nous le signaler)

BON DE COMMANDE

UNE HISTOIRE SYNDICALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE : 1880-2002

NOM - Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

/...../ exemplaire(s) X 20 euros = /...../ euros

ÉDUCATION PHYSIQUE ET BASKET-BALL

NOM - Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

/...../ exemplaire(s) X 15 euros = /...../ euros

Date..... Signature

Chèque à l'ordre de EPS & Société, CCP 41481 25 X La Source (facture sur demande)
Envoyer à EPS & Société : 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris